

Recensiones

Antolin Gonzalez FUENTE, O.P., *La vida litúrgica en la Orden de Predicadores*. Estudio en su legislación 1216-1980. Institutum Historicum FF. Praedicatorum, Dissertationes Historicae Fasc. XX, Romae ad S. Sabinae 1981, 577 pp.

L'auteur, ancien élève de l'Institut Pontifical Liturgique de Saint-Anselme de Rome, avait commencé son travail dans les années soixante. En 1980, après avoir assimilé les adaptations postconciliaires de la liturgie dominicaine, il a pu préparer définitivement la publication de sa dissertation.

Comme les nouvelles constitutions de 1968 l'énoncent, la célébration solennelle de la liturgie peut et doit être considérée comme un des éléments principaux de la vocation des frères prêcheurs. L'auteur se propose d'examiner la législation dominicaine afin d'y découvrir les idées maîtresses et les concrétisations qui soutiennent les intentions du fondateur, saint Dominique. Il part cependant d'une présupposition; il se base en effet sur la législation (constitutions) comme témoin réel de la vie concrète. «Por eso el estudio textual de las constituciones, cuando definen la misma vida dominicana, da una visión resumida, segura y fontal de lo que es la vida dominicana» (p. 29). On peut sans doute admettre que dans un Ordre centralisé comme l'Ordre des dominicains, la divergence entre l'idéal et la réalité n'est peut-être pas aussi grande que dans un Ordre d'une structure plutôt fédérale comme l'Ordre de Premontre. A la page 56 cette présupposition est d'ailleurs atténuée: «Es muy de tener en cuenta el fenómeno universal de que la legislación es mucho mas armoniosa y brillante que la práctica, pero también la práctica se trasluce en las correcciones que se procuran y los estímulos que se dan en la legislación».

Dans son aperçu de la problématique concernant le but ou les buts de l'Ordre (la prédication, le salut des âmes, la contemplation...) l'auteur insiste sur les liens essentiels entre l'étude, la liturgie, la prédication, la vie religieuse... Les cisterciens d'un côté et les prémontrés de l'autre ont prêté leur piété liturgique à l'Ordre dominicain (p. 45). Le charisme de l'Ordre, la formation et la disponibilité à la prédication ont contribué à la réalisation d'une liturgie propre. Entre 1216 et 1250-1260 le rite dominicain s'est formé. Ce rite est une des familles du rite romain.

Dans le premier chapitre l'auteur examine la place de la célébration solennelle de la liturgie dans la vie dominicaine. Tous les témoins de la tradition (constitutions, chapitres généraux et coutumiers, locaux ou généraux) mettent en valeur l'importance de la célébration communautaire et solennelle. (On trouve en même temps un peu partout dans

l'histoire les traces des discussions à propos des dispenses légitimes et raisonnables). Maître Humbert de Romans, dans son commentaire sur la Règle de saint Augustin, souligne déjà l'importance de la célébration de l'office divin. Cette option fondamentale a influencé la formation liturgique des jeunes frères. Les traités pour la formation des novices en parlent clairement. La vie liturgique des frères convers («los cooperadores») est plus restreinte. S'ils sont présents à l'église pendant l'office des matines, ils doivent se conformer aux attitudes des pères et réciter en silence un certain nombre de Pater. Ils assistent à une messe basse et sont présents aux complies. Pour le reste ils doivent suppléer l'office par un certain nombre de Pater. Lors du chapitre général de Valladolid en 1605 la formation des frères convers est à l'ordre du jour pour la première fois.

Le deuxième chapitre analyse plus en détail les composants de la vie liturgique: la célébration conventuelle de l'eucharistie et les formes de participation, la communion et le sacrement de la pénitence, la méditation, l'office quotidien de la Sainte Vierge et les offices des défunts. Dans les documents législatifs, l'eucharistie et l'office choral sont souvent mentionnés en même temps. L'office divin comprend en effet l'eucharistie. Quelle est alors la place de l'eucharistie? Est-elle vraiment le centre de la liturgie quotidienne? Maître Humbert est un témoin précieux. Selon certains chapitres provinciaux, les messes privées étaient célébrées avant la prime. Selon Humbert il fallait une autorisation spéciale pour célébrer la messe pendant la messe conventuelle. L'obligation de la messe conventuelle quotidienne est inscrite dans les constitutions. On y trouve en même temps l'écho des discussions à propos de l'obligation d'y assister d'une manière active. L'histoire nous apprend que la célébration quotidienne et conventuelle de l'eucharistie est sous-entendue, comme dans les autres instituts religieux. Un prêtre, s'il n'a pas l'occasion de célébrer l'eucharistie lui-même, est quand même supposé d'assister à la messe. La préparation à la messe et l'action de grâces ont une importance particulière dans la tradition dominicaine, surtout à partir des constitutions de 1618. Le grand nombre des directives pour la célébration privée ne nous invite pas à sous-estimer la messe communautaire. Ces directives révèlent plutôt les abus possibles dans la célébration en privé. La communion de tous les confrères pendant la messe conventuelle (précédée par le sacrement de la pénitence) les jours de la tonsure (quinze fois par an au XIII^e siècle) est une coutume qu'on retrouve dans la liturgie de Prémontré (cfr. P. LEFEVRE, *La liturgie de Prémontré*, pp. 65 et 103-104). Cet aperçu historique nous renseigne amplement sur la pratique et la fréquence du sacrement de pénitence, la prière en privé, la méditation et les offices votifs.

Dans le troisième chapitre l'auteur attire notre attention sur la façon de célébrer la liturgie. Les sources législatives insistent sur la nécessité de l'attention («ne dum corpus est in choro, tunc animus sit in foro» comme écrit Maître Humbert) et de la dévotion qui s'expriment par la promptitude à être présent, par l'authenticité de l'attitude et les gestes

liturgiques. Les prescriptions des livres liturgiques invitent les frères à une célébration digne, exemplaire et uniforme. Selon les documents du XIII^e siècle l'office nocturne (matines et laudes), la prime et les complies sont, avec la messe conventuelle, les heures les plus importantes. La prime et les complies ont conservé la «*veritas temporum*». Les complies ont une importance spéciale dans la tradition dominicaine: la dévotion à la Sainte Vierge s'y exprime d'une façon toute particulière. Le chant de l'office doit être dévot et solennel, avec une certaine douceur et à voix modérée, en évitant toute prolixité, toujours en accord avec la diversité entre les fêtes et les jours ordinaires. Le souci pour la dignité externe de la célébration liturgique se retrouve dans les décrets des chapitres généraux. En ce qui concerne la construction et l'ameublement des églises on cherche le juste milieu entre Prémontré et Cîteaux (pp. 268-269). La propriété des vêtements liturgiques et des nappes d'autel est mentionnée à plusieurs reprises. Les célébrations doivent se dérouler en conformité avec les rubriques des livres liturgiques et des directives législatives. L'Ordinaire des années 1256-1259 est resté en vigueur pendant des siècles et a pu sauver la liturgie propre aux dominicains après le concile de Trente. L'instauration liturgique après Vatican II a influencé la mentalité et a ouvert la porte aux adaptations légitimes. La commission liturgique dominicaine a tâché de réconcilier «*nova et vetera*».

Le quatrième chapitre étudie la relation entre la vie liturgique, d'un côté, et les études et l'apostolat, de l'autre. Il y a une interaction entre la célébration liturgique, les études et l'apostolat. Selon saint Thomas on peut toucher la vérité sacrée par un double chemin, celui de la prière et celui des études. L'humanité du Christ, dans les signes de la liturgie, est l'instrument par lequel la nature humaine peut assimiler la vérité suprême. Dans les coutumiers du XIII^e siècle on entend déjà la tension: «*Hore omnes in ecclesia breviter et succincte taliter dicantur, ne fratres devotionem amittant et eorum studium minime impediatur*» (T 12). Dans les constitutions de 1968 on lit: «*Ex fine tandem Ordinis, superior dispensandi habet potestatem cum sibi aliquando videbitur expedire in his praecipue quae studium vel praedicationem vel animarum fructum videbuntur impedire*» (T 1080). La manière de chanter ou de réciter l'office a été un point de discussion pendant toute l'histoire de l'Ordre. Les constitutions de 1968 traitent encore ce même problème: «*Celebrationes autem nostrae simplicitate et sobrietate praestent*» (T 1094). Déjà dans les coutumiers de 1216-1238 on trouve la dispense de la prière en commun pour des raisons d'études ou d'enseignement. A peu près dans chaque chapitre général il est question des dispenses des enseignants et des étudiants. De même l'équilibre entre la vie de prière et la prédication est souvent à l'ordre du jour des chapitres généraux. On doit toujours chercher à réaliser l'idéal de saint Thomas «*contemplari et contemplata aliis tradere*». Plusieurs fois les textes législatifs parlent de l'interaction entre la vie liturgique de la communauté et de ses membres et de l'apostolat... Le ressourcement postconciliaire a accentué d'ailleurs

le lien très important entre la vie conventuelle et l'apostolat. L'auteur souligne dans ses conclusions deux postulats (p. 374): 1° la célébration solennelle de la liturgie est un élément substantiel de la vie dominicaine dans chaque maison et dans la vie de chaque confrère, et 2° en partant de la définition de la vie dominicaine, c'est-à-dire d'une synthèse vécue entre la contemplation et l'action pastorale (celle-ci émanant de la contemplation), la dispense a toujours été et est encore aujourd'hui un élément très important d'équilibre et de synthèse: «Siendo la dispensa instrumento vivo y de tan sustancial importancia, es un dinamismo que se ha de reactualizar con continuidad...» (p. 375). Dans l'Ordre de Prémontré, depuis le chapitre général de 1968-1970 on a opté pour une autre solution pour éviter les tensions et les difficultés causées par la différence entre les grandes communautés, qui par le nombre des confrères sont capables de célébrer l'office complet d'une manière plus solennelle, et les petites résidences, qui ne peuvent pas suivre un ordre de jour adapté aux communautés plus peuplées. On a choisi pour un minimum, réalisable pour toutes les communautés. On a voulu éviter sans doute la prédominance des grandes abbayes et encourager les petites communautés qui font leur possible... Le temps n'est pas encore venu pour juger si ce chemin est plus valable que celui de la dispense dominicaine.

En appendice l'auteur donne une collection chronologique des textes législatifs (pp. 377-526) concernant la célébration de la liturgie. C'est un instrument de travail très précieux, complété par un index analytique (pp. 527-571).

Cette étude, qui ne se perd pas dans des discussions plus techniques (Quelles prières doit-on conserver ou préférer? Quels sont les éléments propres à la liturgie dominicaine? etc.), peut intéresser tous ceux qui se dévouent aux sciences liturgiques ou qui sont responsables de la liturgie.

Averbode

C.L. CAALS, O. Praem.

Johannes B. GÖSCHL, *Semiologische Untersuchungen zum Phänomen der gregorianischen Liqueszens: der isolierte dreistufige Epiphonus prae-punctis, ein Sonderproblem der Liqueszensforschung*. Verband der wissenschaftlichen Gesellschaft Oesterreichs, Wien 1980. Publication des «Forschungen zur älteren Musikgeschichte», 3/I et 3/II. Teil I (Text) xxv + 396 p., Teil II (Paläografischer Anhang) 120 p.

La dissertation de Dom Johannes Berchmans GÖSCHL, moine bénédictin de St-Otilien, est précédée de trois introductions. D'abord un «Vorwort» d'Othmar Wessely, éditeur responsable «Forschungen zur älteren Musikgeschichte» de Vienne; ensuite un «Geleitartikel» (I-XXV) de Dom Eugène Cardine, bénédictin de Solesmes et professeur à l'Institut Pontifical de musique sacrée de Rome, traitant «La Sémiologie Grégorienne» dans laquelle le promoteur de la sémiologie musicale a l'occasion d'éclaircir la méthode de cette école quant à la recherche dans